

# 2021

## AMÉNAGEMENT DE LA COUR DU GROUPE SCOLAIRE CRÉATION D'UN CITY STADE

Notre groupe scolaire subit depuis octobre 2021 un plan de rénovation énergétique, il se décline en 3 phases ; la dernière débutera en juin 2021.

Ces lourds travaux d'isolation thermique ont porté sur l'isolation des planchers bas, la ventilation, le traitement des façades et le changement de toutes les menuiseries extérieures.

Ces travaux ont créé de nombreux désordres à l'intérieur des classes et lieux d'accueil, les murs intérieurs ont été dégradés lors des travaux et nécessitent une reprise complète.

Fin des travaux de mise aux normes AD'AP

La cour de l'école n'a jamais été réellement aménagée, seul un espace billes a été créé en juillet 2020.

### OBJECTIFS :

1. Poursuivre les travaux de rénovation du groupe scolaire.
2. Achever la programmation AD'AP au sein du groupe scolaire.
3. Conduire une réflexion globale sur l'aménagement des espaces de la cour de l'école élémentaire.
4. Préserver les espaces verts et les zones d'ombre
5. Proposer des espaces de jeux mixtes (garçons/filles).

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Une campagne de rénovation des murs intérieurs des locaux scolaires sera engagée d'ici juillet 2021 afin de réparer tous les désordres causés par le plan de rénovation énergétique.

Afin de répondre à la norme accessibilité handicapé, 3 portes d'accès intérieures seront remplacées.

La cour de récréation élémentaire a fait l'objet d'une réflexion commune entre les différents acteurs éducatifs de la commune : enseignants, animateurs.

Un city stade sera installé au fond de la cour pour ne pas gêner les autres espaces de jeux et une table de ping-pong viendra compléter cet équipement qui sera utilisé par le service jeunesse lors des activités péri et extra scolaires.

**Ce projet de 155 518.80 € est financé par :**

|   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|
|  |  |  |  |  |
|   | <b>DETR</b><br>Dotation équipement<br>territoires ruraux                            | <b>DSIL</b><br>Dotation soutien<br>investissement<br>local                          | <b>Conseil<br/>Général</b>  | <b>FAA</b><br>Fonds d'aide<br>à l'aménagement   |
| <b>32 502,28 €</b>  | <b>31 103,76 €*<br/>Subvention non<br/>obtenue **</b>                               | <b>31 103,76 €*<br/>Subvention non<br/>obtenue **</b>                               | <b>46 525,00 €*<br/>(base : 186 100,00 €)</b>   | <b>14 284,00 €*</b>   |
|   | <b>20 %</b>   | <b>20 %</b>   | <b>25 %</b>   | <b>9,18 %</b>   |

\* montant de la subvention sollicitée en attente de notification

\*\* **Renouvellement de la demande DETR / DSIL 2022**